



---

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DE RÈGLEMENTS D'URBANISME**

---

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière QUE :**

La MRC de Rouville a émis le 29 août 2022, un certificat de conformité au Schéma d'aménagement révisé, permettant ainsi au règlement suivant d'entrer en vigueur :

**RÈGLEMENT 2022-330**  
**AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2018-242 AFIN DE**  
**MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE 105 AU DÉTRIMENT DE LA ZONE 103**  
**ET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LES AIRES**  
**DE STATIONNEMENT**

---

Ces règlements peuvent être consultés en ligne à l'adresse : [www.rougemont.ca](http://www.rougemont.ca) ou en faisant une demande par courriel à l'adresse : [dq@rougemont.ca](mailto:dq@rougemont.ca).

Donné à Rougemont, ce 31<sup>ième</sup> jour du mois d'août 2022.

Kathia Joseph, OMA  
Directrice générale & greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Kathia Joseph, greffière-trésorière de la municipalité de Rougemont certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 31<sup>ième</sup> jour du mois d'août 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 31 août 2022.

Kathia Joseph, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière